



Le dispositif zéro charge sacrifié

Actualité législative publié le **20/05/2010**, vu **1886 fois**, Auteur : [NADIA RAKIB](#)

L'impératif de redressement des finances publiques a déjà fait une victime : l'abandon programmé et annoncé par Nicolas Sarkozy lundi 10 mai de la mesure « Zéro charge » pour les TPE. « *Cette aide a vocation à s'interrompre au 30 juin, étant entendu que toutes les embauches réalisées jusqu'à cette date, continueront à en bénéficier jusqu'à 12 mois* », a annoncé le chef de l'Etat lors de la réunion du bilan d'étapes avec les partenaires sociaux. « *Elle a bien rempli son office au plus fort de la crise et qu'avec l'amorce de la reprise depuis le 4ème trimestre 2009, elle est moins nécessaire* ».

Cette aide exceptionnelle, décidée dans le cadre du plan de relance fin 2008, permettait de compenser sur une période maximum de douze mois suivant l'embauche toutes les contributions patronales versées par les PME.

Source L'entreprise